



Demande de resiliation (frais impayés)

Par **shalimare45**, le **28/11/2011 à 22:38**

Bonjour,rnrnjai fait un abonnement telephonique chez bouygues telecom, au mois d'octobre 2011 et j'ai résilié en novembre 2011 par ressources insuffisantes, j'ai envoyé une demande de résiliation qui a été accepté et mise en place. La ligne étant résilié on me demande de payer 350euros car j'ai résilié avant la fin d'engagement (24 mois). Ayant des faibles ressources et ne travaillant pas je suis dans l'incapacité de payer . Que se passera t-il si je ne paye pas ?
merci

Par **pat76**, le **29/11/2011 à 18:44**

BonjourrnrnDemandez à payer en plusieurs fois en évoquant vos difficultés financières actuelles.rnrnSi vous ne payez pas, l'opératuer de téléphonie pourra engager une procédure devant un tribunal en déposant un injonction de payer ou en vous assignant de vant la juridiction.rnrnEssayez l'accord amiable en proposant de verser une ceraine somme chaque mois jusqu'à concurrence de 350 euros demandés.rnrnVous précisez, qu'en cas de refus, vous laisserez la juridiction compétente apprécier le montant de vos revenus et le paiement de 350 euros demandé.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.

Par **shalimare45**, le **30/11/2011 à 12:49**

merci pour votre réponse, mais dans la lettre il est marqué : Dans la mesure où votre demande de résiliation intervient avant le terme de votre engagement, des indemnités de résiliation d'un montant de 350euros restent dues. Elles seront imputées sur votre facture de

clotûre. Que cela signifie t-il ? Qu'il ya encore une autre facture ?? merci

Par **pat76**, le **30/11/2011 à 13:30**

BonjourrrnrnAttendez de recevoir la facture et revenez ensuite sur le forum.rnrnNe payez rien avant d'avoir la facture en main et d'avoir repris contact sur le forum.

Par **shalimare45**, le **09/12/2011 à 17:02**

bonjour, rnrnje reviens vers vous pour cette affaire. J'ai reçu la facture de cloture qui s'élève à plus de 300euros, et lorsque j'ai voulu mettre en place un échéancier on m'a dit qu'il nous pouvait pas car la ligne est inactive. Cependant je leur ai dit que je ferai des paiements en 3 fois par carte bancaire, et on m'a dit que mon dossier risque de passer en recouvrement . Est-ce vrai ? Et pourquoi passer en recouvrement si je vais payer par carte bancaire en plusieurs fois?

Par **pat76**, le **09/12/2011 à 17:47**

BonjourrrnrnVous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous confirmer ne pas pouvoir payer la somme réclamée en une seule fois.rnrnVous proposez un échéancier en espérant qu'il sera accepté.rnrnVous précisez que si il devaity avoir une action en justice, vous laisserez le soin au juge de l'exécution d'apprécier votre situation financière et le refus qui aura été opposé à votre demande de paiement échelonné.rnrnVous ajoutez que vous ferez bien entendu opposition à une injonction de payer et que vous vous présenterez devant la juridiction compétente en cas d'assignation.rnrnVous indiquez également que vous allez prendre contact avec une association de consommateurs pour expliquer l'affaire.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.rnrnN'oubliez pas d'établir un échéancier.rnrnDonc ne commencez pas à payer avant d'avoir reçu une réponse par écrit sur votre demande de paiement échelonné.

Par **shalimare45**, le **09/12/2011 à 18:42**

d'accord merci pour votre réponse